

Paris, le 17 mars 2025

VICTOIRE ! LA JUSTICE ANNULE LES SANCTIONS DE RÉPRIMÉ·ES DU BAC BLANQUER !

Après la victoire définitive de Kai Terada contre le Rectorat de Versailles, c'est une nouvelle défaite pour la répression dans l'Éducation nationale ! Par une décision rendue le 13 mars 2025, la cour administrative d'appel de Bordeaux a annulé les sanctions prises par l'administration contre Aladin et Sylvie, enseignant·es faisant partie des 4 de Melle, qui avaient été réprimé·es pour s'être mobilisé·es contre les E3C (épreuves communes de contrôle continu, dispositif d'évaluation fortement contesté par la communauté éducative et depuis abandonné par le ministère) du bac Blanquer.

Cette nouvelle victoire montre que la répression qui s'est abattue ces dernières années sur les personnels engagés est non seulement injuste, mais aussi illégitime et illégale. La décision de justice confirme ce que nous avons toujours dénoncé : Aladin et Sylvie ont été sanctionné·es pour leur engagement syndical et leur mobilisation contre les réformes destructrices de l'Éducation nationale.

Retour sur une répression organisée

- 2020 : Mobilisation massive contre les E3C du bac Blanquer. Dans plusieurs établissements, des enseignant·es dénoncent une organisation désastreuse et des évaluations inégalitaires.

- Mars 2021 : Quatre enseignant·es du lycée Joseph-Desfontaines à Melle (Deux-Sèvres) sont lourdement sanctionné·es par le rectorat de Poitiers pour leur engagement dans la lutte.
- 2023-2024 : Recours juridiques et mobilisations syndicales unitaires pour obtenir l'annulation des sanctions.
- 13 mars 2025 : La cour administrative d'appel de Bordeaux annule les sanctions contre Aladin et Sylvie, reconnaissant ainsi leur caractère arbitraire.

Un encouragement pour toutes celles et ceux qui luttent !

Cette victoire est le fruit d'une mobilisation collective, syndicale et intersyndicale, qui n'a jamais faibli malgré les tentatives d'intimidation du ministère et des rectorats. Elle doit servir d'encouragement à toutes celles et ceux qui, aujourd'hui encore, sont poursuivi·es et réprimé·es pour avoir défendu un service public d'éducation émancipateur.

Nous pensons notamment à **Hélène Careil, enseignante à Bobigny (93), militante syndicale à SUD éducation, mais aussi militante pédagogique à l'ICEM-Pédagogie Freinet, qui a été mutée dans l'intérêt du service à Aubervilliers en 2021** dans une grossière manœuvre de répression pédagogique et syndicale de la DSDEN.

Nous pensons également à **Patrice Chapat, professeur au lycée Mimard de Saint-Étienne (42), qui a plus récemment été muté d'office le 19 décembre dernier**, pour avoir soi-disant « outrepassé son rôle de représentant du personnel », alors qu'il ne faisait que dénoncer les dysfonctionnements de sa direction. Comme pour Kai Terada et pour Aladin et Sylvie, nous nous mobiliserons jusqu'à l'annulation de ces sanctions injustes !

La répression ne doit pas faire taire celles et ceux qui luttent pour une école publique égalitaire et démocratique. **Par la solidarité et la mobilisation, nous pouvons stopper la vague répressive !**

SUD éducation exige les réintégrations immédiates d'Hélène Careil et de Patrice Chapat ainsi que l'arrêt des sanctions contre les personnels mobilisés. La lutte continue !